

Commerçant, vous avez bien dit commerçant?

Par **sydious**, le 14/06/2007 à 12:34

Bonjour à tous

Dans un bar, nous sommes 4 à consommer des boissons, et l'un de nous demande un verre d'eau (du robinet) afin de prendre un cachet.

15 minutes plus tard le serveur l'apporte, et le facture 20 cents, ce après quoi nous lui faisons remarquer que le geste n'est pas très commerçant.

Ensuite le serveur jette la pièce sur la personne concernée, accompagné d'un "clochard"... mais ce n'est pas terminé, le patron arrive peu de temps après et se saisit du verre (où le cachet se dissout) pour enfin partir avec.

question: y a t-il eu transfert de propriété? n'est ce pas un problème si le tarif d'un verre d'eau n'est pas affiché?

Si quelqu'un pouvait m'éclairer... merci beaucoup

Par **Camille**, le 14/06/2007 à 15:39

Bonjour,

[quote="sydious":3vvrhuk0]

n'est ce pas un problème si le tarif d'un verre d'eau n'est pas affiché?[/quote:3vvrhuk0]

Bien sûr, les prix doivent impérativement être affichés, y compris le verre d'eau, qu'il n'est pas interdit de faire payer.

Dans des cas comme ça, j'aurais tendance à commander un C...-C... et y mettre mon deuxième cachet d'aspirine effervescent...

(en m'éloignant très très prudemment mais très très rapidement... !wink:)

Par **meroje**, le 14/06/2007 à 16:49

une verre d'eau du robinet peut être fait payé.. Si tu t'assoies au bar ou autre.. PAR CONTRE le barman a obligation de t'en servir un gratuitement si tu es debout.. Imagine que ta prose de medoc est urgente...

Par **Camille**, le **16/06/2007** à **08:47**

Bonjour,

[quote="moroje":1g1hb7h8]

PAR CONTRE le barman a obligation de t'en servir un gratuitement si tu es debout..

[/quote:1g1hb7h8]

Sur la base de quel texte de loi (ou règlementaire) ?

[quote="moroje":1g1hb7h8]

Imagine que ta prose de medoc est urgente...[/quote:1g1hb7h8]

Non assistance à personne en danger ? Pourquoi pas...